



REF : CC 26_387

Juin 2026

Demande d'examen au cas par cas
Annexe : Notice et Diagnostic
écologique
Projet d'extension d'un bâtiment commercial
ILLE-SUR-TET (66)



ÉDEA environnement

58 côte du bridat – 33880 BAURECH

06 89 68 66 42

edeaenvironnement@yahoo.fr

www.edeaenvironnement.fr

n° immatriculation : 804 212 694 / RCS Bordeaux





TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. LOCALISATION DU PROJET	3
3. LES TERRAINS DU PROJET	4
<i>3.1.1. Trame verte et bleue. Fonctionnement écologique du site</i>	<i>5</i>
4. LE PROJET.....	5
5. IMPACTS ET MESURES ENVIRONNEMENTALES PROPOSEES	8

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet	3
Carte 2 : les habitats dans l'emprise des terrains	4
Carte 3 : Plan de masse – ETAT DES LIEUX.....	7
Carte 4 : Plan de masse – PROJET	7

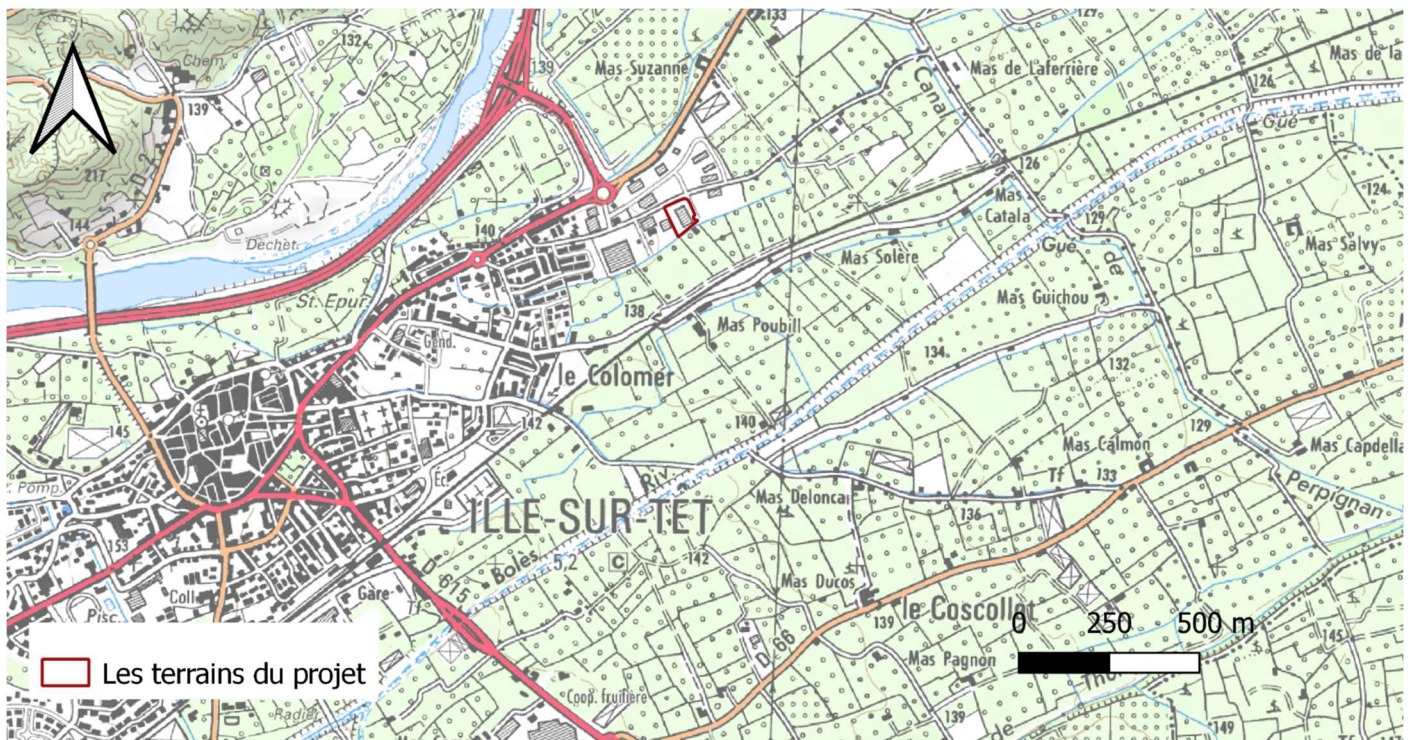
1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet de d'extension d'un bâtiment commercial sur la commune de ILLE-SUR-TET(66), un parking ouvert au public de plus de 50 places va être réalisé.

Ce type d'aménagement doit faire l'objet d'une demande préalable au cas par cas, conformément à la rubrique 41° de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement.

2. LOCALISATION DU PROJET

Les terrains concernés par le projet d'aménagement se situent sur la commune de ILLE-SUR-TET dans le département des PYRENEES ORIENTALES (66), Camp Llarg, sur la parcelle n°296, section BA, d'une superficie de 5104 m².



Carte 1 : Localisation du projet

3. Les terrains du projet

L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte très largement anthropisé et artificialisé (zone d'activités).

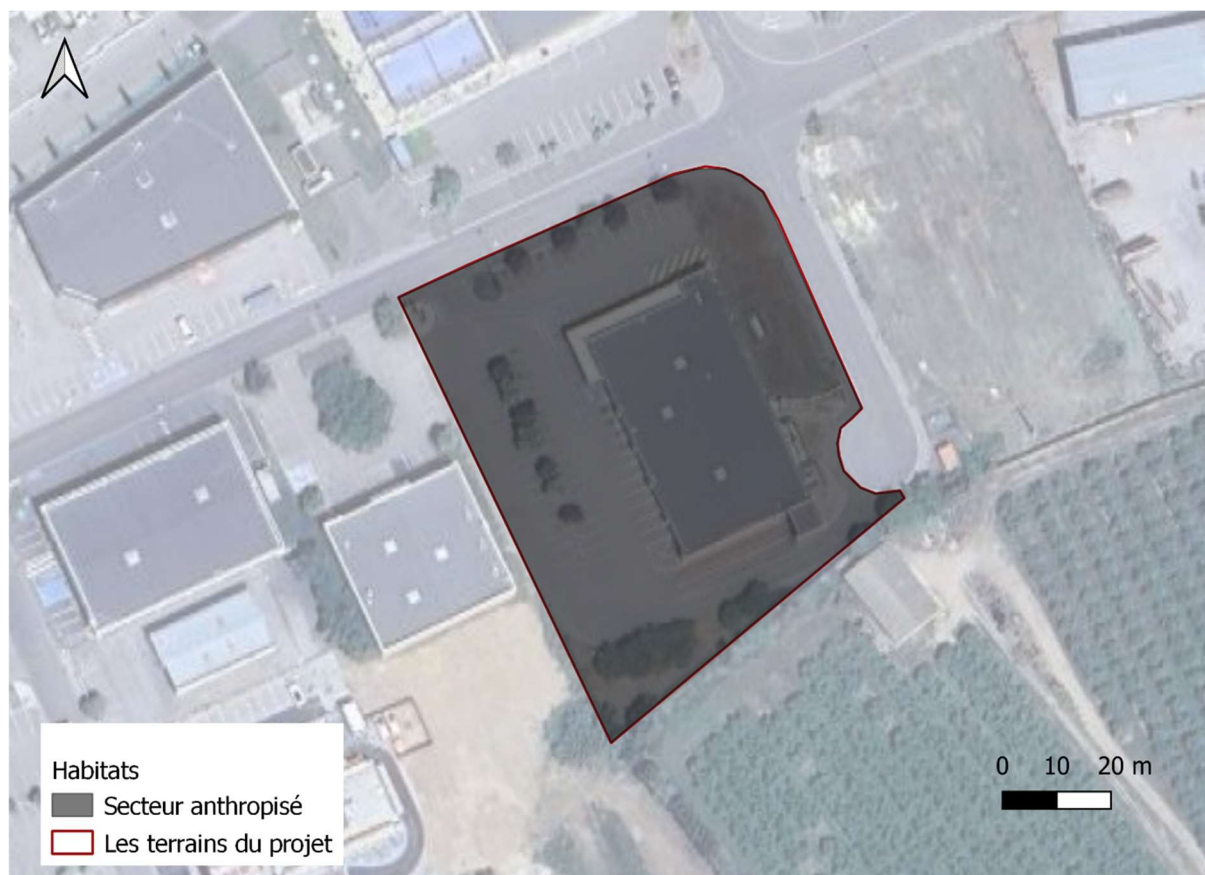
Les terrains sont occupés par le magasin actuel. Ils sont bordés au Sud par un fossé assez encaissé et bordé par une ripisylve arborée.

L'état initial du site révèle donc un niveau d'artificialisation marqué, le foncier étant majoritairement occupé par des surfaces imperméabilisées (voiries, zones de stationnement asphaltées) et des bâtiments.

Au niveau de l'accueil de la biodiversité, le potentiel écologique global du site apparaît particulièrement limité et dégradé :

- Une flore ornementale et isolée : Les seuls espaces végétalisés se résument à des aménagements paysagers anthropiques, tels que quelques arbres d'ornement alignés le long des places de parking, et des bandes de pelouses entretenues.
- Une capacité d'accueil de la faune très restreinte : En raison de la fragmentation de ces îlots de verdure, de l'absence de continuités écologiques directes et du dérangement permanent lié au trafic routier et à la fréquentation humaine, le site ne présente pas d'habitats favorables pour une faune à fort enjeu de conservation. Ces micro-espaces arborés peuvent tout au plus servir de zone de repos ou de nourrissage ponctuel pour de l'avifaune commune ou de petits insectes généralistes.

Aucune espèce d'intérêt n'a été recensée.



Carte 2 : les habitats dans l'emprise des terrains

3.1.1. Trame verte et bleue. Fonctionnement écologique du site

À l'arrière de la surface commerciale existante, le site est en bordé par un fossé encaissé, souligné par une formation végétale de type ripisylve arborée.

Au niveau de l'accueil de la biodiversité, ce fossé présente donc une fonction de corridor écologique local : il constitue un micro-habitat qui offre une structure propice au refuge, à la nidification et au nourrissage de l'avifaune locale, ainsi qu'au déplacement de la petite faune (mammifères, amphibiens, insectes).

Ce fossé est séparé des terrains du projet par une clôture type grillagée. Aucun impact sur ce fossé et ses berges n'est donc ici attendu.

4. Le projet

Le projet consiste en une extension / modernisation du magasin actuel.

L'extension par rapport à l'existant sera d'une surface plancher totale de 203 m² répartis sur l'avant et le côté droit du bâtiment. Dans le cadre de cette extension est également prévu l'ajout d'un local pain en excroissance de 28,80m².

La surface de vente sera également augmentée de 153m² (927m² au total) et les locaux sociaux de 22 m².



Photo 1 : Etat des lieux – magasin existant

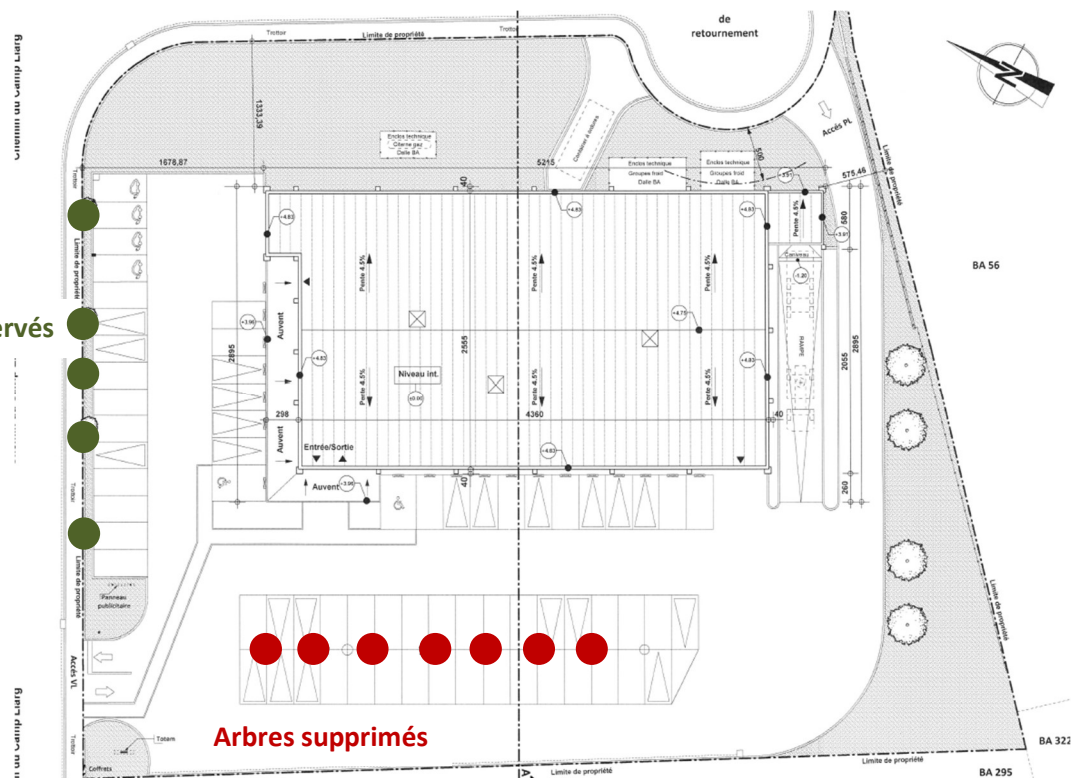


Photo 2 : Insertion du projet

A l'occasion de cette extension, les travaux suivants sont prévus :

- Réfection complète et agrandissement parking (passant de 66 places imperméables à 70 places en surfaces perméables) avec l'élargissement du quai et la création d'une nouvelle zone de manœuvre camion.
- Création mur rideau et auvent au concept actuel avec mise en place d'un bardage micro nervuré concept en panneaux sandwich côté extension et bardage similaire sur les façades existantes.
- Au niveau des réserves : remplacement du carrelage et remplacement équipements froids
- Au niveau des locaux sociaux : création d'un local tech, d'un local BEC et d'un couloir avec travaux peinture, carrelage, électricité et cuisine.
- Plantation de 19 arbres avec 5 arbres conservés et 7 arbres supprimés (en milieu de parking actuel qui doit être remanié)

Arbres conservés



Carte 3 : Plan de masse – ETAT DES LIEUX



Carte 4 : Plan de masse – PROJET

5. Impacts et mesures environnementales proposées

Les terrains du projet sont situés dans un cadre déjà très artificialisé avec des enjeux très faibles en termes de biodiversité.

Bien que les enjeux soient faibles, un ensemble de mesures seront prises afin de limiter les impacts négatifs sur l'environnement en général.

Les mesures suivantes seront donc appliquées :

1) Un chantier respectueux de l'environnement

Les modalités de chantier seront exigées dans le cadre de la passation de contrat :

- Adaptation des engins de chantier et optimisation de leur utilisation : Les engins de chantier utilisés pour les travaux par les entreprises devront être adaptés à la tâche confiée. Les engins de chantier utilisés respecteront les normes environnementales (normes européennes d'émission les plus récentes). Il sera demandé les contrôles d'émissions polluantes des engins mis à disposition par les entreprises ainsi que les dernières révisions réalisées sur les engins ; De plus, l'utilisation de moteur électrique ou de moteur fonctionnant au GPL sera favorisé pour des engins de petite taille pour réduire les émissions de gaz et le personnel sera formé à l'écoconduite.
- Interdiction du brûlage des déchets sur les zones de chantier ;
- Limitation des consommations en eaux ;
- Privilégier les matériaux naturels et facilement recyclables ;
- Une gestion des déchets adaptée

2) Mesures en faveur du paysage, des milieux naturels et de la biodiversité

Actuellement, 12 arbres sont présents sur les terrains du projet, 7 d'entre eux seront supprimés.

Il est prévu de planter 19 arbres et d'en conserver 5, soit au total 24 arbres. Ils seront positionnés de sorte à apporter de l'ombre aux places de stationnements soit un arbre pour environ 3 places de stationnement, contre un arbre pour environ 5,5 places de stationnement actuellement.

Les végétaux proposés ont été choisis pour leur adaptation au contexte régional, contribuant ainsi à la diversité végétale locale et à l'intégration écologique du site.

Par ailleurs, la pollution lumineuse sera atténuée autant que possible et les éclairages extérieurs ne seront allumés qu'aux heures d'ouvertures.



3) Mesures en faveur du milieu aquatique

Les eaux pluviales seront dirigées vers des ouvrages des ouvrages de gestion (infiltration / rejet limité au réseau EP communal).

Le projet s'insérant au sein d'un site commercial déjà clôturé et en activité, les enjeux liés à la phase de chantier et d'exploitation sont d'ores et déjà maîtrisés. Les travaux d'extension du magasin et de remaniement des stationnements ne porteront pas atteinte au fossé périphérique et sa ripisylve, enjeu principal du secteur. En effet, plusieurs mesures en faveur de la protection du milieu aquatique seront mises en œuvre, maintenant pleinement le rôle de corridor écologique local de cet espace :

- **En phase chantier** : Pour éviter toute pollution accidentelle par les hydrocarbures, aucun déversement d'huiles ou de lubrifiants ne sera effectué dans les eaux superficielles mais collectées par un récupérateur agréé pour leur recyclage.

De plus, les engins de chantier, qui seront en conformité avec les normes actuelles et en bon état d'entretien, seront régulièrement contrôlés.

Lors du ravitaillement des engins de chantier en hydrocarbures, un bac étanche mobile sera systématiquement utilisé pour piéger les éventuelles écoulements d'hydrocarbures.

En cas de constat de déversement accidentel sur le sol, les matériaux souillés seront immédiatement enlevés et évacués par une entreprise agréée qui en assurera le traitement ou le stockage.

- **En phase exploitation**

- **Pollution chronique**

La pollution chronique est liée à la circulation des véhicules et à l'usure des dispositifs métalliques.

Ce type de pollution pourrait provenir des éléments polluants émis par la circulation automobile que sont des hydrocarbures (essence, gazole et lubrifiants), les métaux (Plomb, Zinc, Cuivre, ...), le caoutchouc et les éléments liés à la dégradation des chaussées (bitume et fines particules minérales) qui se déposent sur la voirie et qui seront lessivés par les eaux de ruissellement.

L'accumulation de la pollution sur le sol étant surtout dépendante de l'importance du trafic routier et de l'intensité des activités sur le site, la quantité de polluants émis dans l'emprise de l'opération devrait être limitée.

Les ouvrages de rétention permettront d'abattre de manière significative la pollution chronique générée par le projet respectant l'objectif d'état global des masses d'eau



- **Pollution accidentelle**

Ce type de pollution pourrait correspondre à des rejets, sur les voies d'accès, sur les parkings, ... de substances toxiques en provenance d'un véhicule accidenté.

Ce risque est difficile à quantifier étant donné l'absence d'informations mais il devrait rester limité.

En cas de pollution accidentelle, celle-ci pourra être cantonnée rapidement dans le système de rétention des eaux pluviales par fermeture de l'exutoire de l'ouvrage.

4) Mesures en faveur de la réduction de l'artificialisation des sols

Afin de réduire l'artificialisation des sols, le projet prévoit la désimperméabilisation partielle des terrains du projet par la création de places de stationnement revêtement perméable (actuellement le revêtement est 100% imperméable).

⇒ **Ainsi, les travaux et l'aménagement projetés n'auront pas d'impact négatif notable sur le milieu aquatique et sur la biodiversité du secteur.**